Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260907-DELIB_2026_58-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 1er septembre 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Jean-Luc JEGOU, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, Isabelle LAOT, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR, Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Secrétaire de séance : Thierry GALES

Délibération 2026-58 :
Commission extra-municipale Biodiversité – Environnement – Petit patrimoine – Désignation des membres du conseil municipal

Monsieur LEYZOUR, conseiller municipal délégué à l'environnement, au cadre de vie, à la biodiversité et au patrimoine bâti, rappelle que, par délibération n° 2026-49 en date du 6 juillet 2026, le Conseil municipal a approuvé la création de la commission extra-municipale « Biodiversité – Environnement – Petit Patrimoine » et en a fixé la composition.

Conformément à cette délibération, la commission est composée de :
- Monsieur le Maire, président de droit,
- Cinq conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal, parmi lesquels le conseiller municipal délégué à l'environnement, au cadre de vie, à la biodiversité et au patrimoine bâti,
- Trois habitants de la commune engagés dans des actions de préservation de l'environnement et de la biodiversité, désignés par le Maire après appel à candidatures et avis des membres élus de la commission.

Afin de recueillir les candidatures des conseillers municipaux souhaitant participer à cette commission, un appel à candidatures a été effectué auprès des membres du Conseil municipal, avec une date limite initialement fixée au 21 août 2026, puis prorogée au 1er septembre 2026.
Cinq candidatures ont été reçues dans le délai ainsi fixé.

Monsieur LEYZOUR, conseiller municipal délégué à l'environnement, au cadre de vie, à la biodiversité et au patrimoine bâti, est appelé à siéger au sein de la commission conformément aux dispositions arrêtées par la délibération précitée.
Il est dès lors proposé de désigner, en qualité de conseillers municipaux membres de la commission extra-municipale « Biodiversité – Environnement – Petit Patrimoine » :
- Monsieur LEYZOUR,
- Madame LEON,
- Monsieur PRIGENT,
- Madame JACQ,
- Madame MALLET.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260907-DELIB_2026_58-DE

Au cours des échanges, Madame MALLET appelle l'attention de l'assemblée sur la composition de cette commission extra-municipale au regard des dispositions applicables aux comités consultatifs de développement. Elle s'interroge, dans ce cadre, sur la conformité de la disposition prévoyant que le Maire en assure la présidence de droit.

Entendu l'exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2026-49 du 6 juillet 2026 portant création de la commission extra-municipale « Biodiversité – Environnement – Petit Patrimoine » et fixant sa composition,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les cinq conseillers municipaux appelés à siéger au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de désigner les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de la commission extra-municipale « Biodiversité – Environnement – Petit Patrimoine » :

- Monsieur LEYZOUR,
- Madame LEON,
- Monsieur PRIGENT,
- Madame JACQ,
- Madame MALLET.

N'ont pas pris part au vote : Monsieur LEYZOUR, Madame LEON, Monsieur PRIGENT, Madame JACQ, Madame MALLET.

Jean-Noël BRIANT,
Maire